
UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE SANTÉ

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE, MAÏEUTIQUE ET PARAMÉDICAL

Scolarité des cursus Paramédicaux

Site du 133 route de Narbonne

31062 TOULOUSE Cedex 09

Téléphone : 05 62 88 90 60

**Organisation des Enseignements et
Modalités de Contrôle
des Connaissances et des Compétences
sanctionnant la**

**3^{ème} Année d'Études
du Diplôme d'État de PSYCHOMOTRICITÉ**

**pour l'Année Universitaire
2022-2023**

- Vu l'Arrêté du 7 avril 1998 modifié relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien
- Vu l'avis du Conseil de Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical du 11 juillet 2022
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 20 septembre 2022

A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements en 3^{ème} année de Psychomotricité pour l'année universitaire 2022-2023, sont organisés en modules comme suit :

1. Un enseignement théorique portant sur les disciplines suivantes

Module : Anatomie

Module : Législation

Module : Psychiatrie

Module : Psychologie

Module : Psychomotricité

2. Module théorico-clinique s'appuyant sur l'étude de cas

3. Module pratique de Psychomotricité

4. Stages d'Initiation Thérapeutique

B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

1. Modalités des contrôles

Les modules sont évalués chaque fin d'année universitaire sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les examens sont constitués d'épreuves écrites et anonymes à l'exception des épreuves du Diplôme d'Etat (Mise en Situation Professionnelle et soutenance du mémoire).

L'étudiant devra avoir validé ses stages et les différents TD.

2. Sessions d'examens

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1^{ère} session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en deuxième session (session de rattrapage).

3. Organisation des épreuves

1) Contrôle continu

MODULES	DISCIPLINES	NATURE DES ÉPREUVES	NOTE
MODULE Théorique	Anatomie	À l'occasion des cours, des évaluations écrites (QCM et/ou QR) seront présentés régulièrement	/10
	Psychomotricité	L'étudiant devra remettre une note de lecture (commentaire et analyse) portant sur l'un des livres proposés ou une note de synthèse sur un groupe d'articles. Les notes de lecture ou de synthèse doivent être déposées sur Moodle. La date limite de dépôt sera fixée ultérieurement.	/30
MODULE Pratique de Psychomotricité	Écrit sur le TD Prise en charge du nourrisson		/30

2) Examen terminal

MODULES	DISCIPLINES	NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	NOTE	DATES
MODULE Théorique	ANATOMIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/10	MARS
	LEGISLATION	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	1h	/20	
	PSYCHIATRIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	/40	
	PSYCHOLOGIE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	/40	
	PSYCHOMOTRICITE	1 à 5 QR et/ou QRC et/ou QCM	2h	/30	
MODULE Théorico Clinique psychomotricité	Ecrit de 4 h sur un cas relevant de la rééducation psychomotrice avec questions centrées sur la psychomotricité.			/80	
MODULE Pratique de psychomotricité	Oral sur un cas choisi parmi trois préparés par les étudiants à partir des stages d'initiation thérapeutique. Toute note au-dessous de 8/20 entraîne la non validation du module et la compensation ne peut pas s'appliquer.			/50	

3) Coefficients - Notation

Tous les modules sont affectés d'un coefficient :

Sont éliminatoires les notes inférieures à **8/20** pour chaque module :

MODULES	DISCIPLINES - NATURE DES ÉPREUVES	NOTE	NOTE ÉLIMINATOIRE
MODULE Théorique	Anatomie	/20	8/20
	Législation	/20	
	Psychiatrie	/40	
	Psychologie	/40	
	Psychomotricité	/60	

C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY

1. Admission à l'issue de la 1^{ère} session

A l'issue de la troisième année, pour être admis à se présenter à l'examen final en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Psychomotricité qui sanctionne la fin du cycle de formation, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir une moyenne générale à l'ensemble des 3 modules dispensés en 3^{ème} année sans note inférieure à **8/20** à chaque module.
- Avoir validé les stages et les T.D. des 3 années d'études.

L'examen final en vue de l'obtention du diplôme est organisé par l'IFPT (Institut de Formation en psychomotricité de Toulouse), sous la responsabilité de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), qui comporte 2 épreuves (Arrêté du 6 Août 2004 modifiant l'arrêté du 7 Avril 1998). L'étudiant devra :

- Avoir présenté et obtenu la moyenne à une épreuve de mise en situation professionnelle (MSP) d'une durée de 45 min à 1 h précédé d'une préparation de 20 mn, notée sur 20.
- Avoir soutenu pendant 45 min maximum et obtenu la moyenne à un mémoire noté sur 20.

Selon l'Article 21 du 6 Août 2004 : Sont déclarés reçus à l'examen les candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 30 à l'issue des épreuves visées à l'article 19, sans note inférieure à **8/20** pour chacune des deux épreuves et sans note moyenne des modules de 3^{ème} année inférieure à 10.

2. 2^{ème} session

L'étudiant ajourné à la 1^{ère} session est renvoyé à la 2^{ème} session.

- Pour le module théorique, il devra repasser la ou les disciplines pour lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Il peut également présenter aux épreuves de rattrapage des disciplines pour lesquelles il a obtenu la moyenne. Dans cette hypothèse, il conserve le bénéfice de la note précédente si la note de rattrapage est inférieure.
- Les notes de contrôle continu supérieures ou égales à la moyenne sont conservées pour la 2^{ème} session.

En cas d'échec aux modules, l'étudiant perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués au cours de l'année.

D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre de vos études, vous devez prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui vous accompagnera dans vos démarches, conformément au calendrier 2022-2023, et au Vademecum du handicap étudiant.

E. CONDITIONS SANITAIRES

Si les conditions sanitaires le nécessitent, des adaptations pourront être faites selon les préconisations du ministère des tutelles.

Les enseignements, cours magistraux et enseignements dirigés seront proposés à distance sur plateforme numérique. Les modalités de contrôle des connaissances telles que décrites en présentiel sont transposables en distanciel. Les contrôles continus n'ayant pas été réalisés en séance seront neutralisés.

Toulouse, le 25/10/2022



Président de l'Université

Marc BROTO